

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°3 DU 13 MARS 2013

SAISON 2012/2013

Présents :

Mmes Valérie DELOUTRE, Nathalie HENault, Annie PEYTAVIN
MM. Yves BOUGET (Président), Jean-Paul ALORO, Jean-Marie CALATRABA, Christian CHEBASSIER,
Alain DE FABRY, Jean-Paul DUBIER, François FOCARD, Eric TANGUY

Invités :

Mme Aline GEMISE-FAREAU (Conseil de Surveillance), M. Jean-Marie SCHMITT (DTN)

Assiste :

Mme Brigitte CERVETTI

Absentes excusées :

Mmes Anny COURTADE, Estelle MORCANT-RIQUIER.

1 – OUVERTURE DE SEANCE

Le Président ouvre la séance à 14H. Il excuse les membres absents.

Il souhaite que le Conseil d'Administration entérine le problème de la Division Elite Féminine afin de ne pas laisser les clubs dans l'inconnu. Ce qui aboutira à la disparition de la DEF et donnera deux poules de Nationale 1 féminine pour la saison 2013/2014.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°2 DU 1/02/13

Approuvé à l'unanimité.

3 - INFORMATIONS DU SECTEUR FINANCIER

Présentation par C. CHEBASSIER

3.1 Arrêté des comptes

Il a été fait appel au Cabinet DEVIRGILLE. Les écritures sont terminées. Le Cabinet a constaté l'amélioration apportée par la présence de l'apprenti comptable, Q. FOYART.

Une réunion se tiendra le 14/03/13 entre le Président, le Trésorier Général, le Trésorier Général Adjoint, Madame la Commissaire aux Comptes et le Cabinet comptable, le Président de la Commission Centrale Financière, afin de procéder aux derniers ajustements.

3.2 Résultat 2012

Il est estimé, avant évaluation des provisions, à 440 K€.

3.3 Point de trésorerie

Il est fait quotidiennement par M. BENON. La procédure pour les placements a été modifiée de façon à être plus souple. Une carte bleue plafonnée a été prise.

Concernant les créances, la situation des deux Ligues largement débitrices s'est arrangée après un travail en lien avec les Présidents de ces Ligues. Pour la Ligue Rhône Alpes un échéancier a été mis en place après qu'ait été effectué un gros versement. Pour la Provence, reste à régler le problème des photocopieurs.

Reste le problème de la Ligue d'Auvergne.

Concernant les DOM-TOM, Mayotte a un peu honoré son moratoire.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration N°3 du 10/04/2013

Date de diffusion : 11/04/2013

Rédactrice : Brigitte CERVETTI

3.4 Généralités

Il semble à C. CHEBASSIER qu'il serait intéressant de mutualiser certains fonctionnements avec la LNV (ex. téléphone, gestion).

Cette mutualisation devant s'étendre à terme, aux services Communication Marketing Evènementiel. JP. ALORO et N. HENault se mettront en rapport pour y travailler.

L'emprunt sur l'agencement du siège verra sa dernière échéance le 30/06/13.

Changement de présidence sur la CCF, assumée désormais par Amine HACHELAF, C. DANCOT ne pouvant cumuler la présidence d'une commission en étant membre du Conseil de Surveillance. Elle restera membre de la CCF.

3.5 Ressources humaines

La procédure de recrutement d'un Directeur Général Adjoint est lancée. Des compétences financières, management et RH sont recherchées sur ce profil. Le contrat sera un contrat de droit privé. Pour répondre à une question, rien n'empêcherait qu'un agent ministériel puisse candidater.

Des modifications ont été effectuées pour 2 cadres passés en forfait jour.

Une permanence téléphonique à l'accueil, ininterrompue de 9 à 17H, a été aménagée entre deux salariés.

Deux réunions avec les délégués du personnel ont déjà été effectuées. C. CHEBASSIER s'est engagé à apporter des réponses, notamment sur la question récurrente des primes, des congés etc...

3.6 Fonctionnement

Une réunion de coordination entre secteurs ou commissions sera programmée deux fois par mois pour mettre à niveau d'information.

Acquisition d'un outil informatique pour la gestion des congés qui représente un énorme gain de temps.

4 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR TECHNIQUE ET HAUT NIVEAU

Présentation par F. FOCARD

4.1 Projets

Le projet fédéral ainsi que le projet Zénith ont été diffusés aux instances.

Le projet Zénith est un projet structurant et novateur pour le volley-ball, il redessinera une cartographie plus en adéquation avec les réalités, redéfinira les missions et synergies des structures du volley-ball. Il sera à la fois porté par le secteur Technique et le secteur Développement de JP. DUBIER, avec l'apport de 8 cadres techniques pour les mises en place.

En parallèle, il y a aussi le PES (en validation en mai/juin avec le Ministère) et qui passait par un audit du secteur haut niveau. Une réunion de travail sera programmée prochainement à laquelle F. FOCARD invite les membres du CA qui souhaiteraient participer.

La Convention d'Objectifs (sur les propositions 2013) sera mise en chantier. Le dossier sera au final soumis au Conseil d'Administration pour validation.

Il faudrait lancer la candidature du nouveau DTN (avec passage de témoin assuré par JM. SCHMITT).

4.2 Finances

Sur la Convention d'Objectifs 2013 une première approche en décembre 2012 soulevait une alerte d'un gel significatif de subvention. Il est aujourd'hui acté une réduction de 12,5%, plus les avenants. 2012 présentait un bilan d'engagement de plus de 1,725 M€ en fonds propres pour un prévisionnel initial de 1,850 M€.

1,727 M€ de fonds propres furent inscrits en décembre 2012 pour le prévisionnel 2013 alors que les premières estimations faisaient état d'un besoin de plus de 1,950 M€.

Une baisse de plus de 200 K€ de la subvention ministérielle plus la suppression de la prise en compte des avenants, il restait 1,118 M€ de subvention. Il a donc fallu opérer des coupes sévères sur tous les budgets, pour un total de 330 K€. Le résultat négatif serait donc au final d'environ 100 K€.

On s'aperçoit que les années impaires sont toujours plus coûteuses que les années paires, nos non participations aux derniers Jeux Olympiques et Championnat du Monde féminin en sont pour parties les raisons.

Un vrai chantier de fond sur le volley féminin est engagé afin qu'il soit mieux représenté et plus performant. C'est un axe prioritaire fléché par le Ministère et par de nombreux partenaires potentiels. Les causes en sont endémiques et nécessitent une approche globale.

La préparation coûtant globalement davantage que la participation aux épreuves, il est confirmé que des moyens comparables sont mis depuis deux saisons sur la préparation des féminines et des masculins.

4.3 Questions diverses

4.3.1 Quant aux qualifications de nos jeunes internationaux cadets et juniors, le DTN confirme que les conséquences financières de ces résultats étaient budgétées sur des avenants fédéraux.

4.3.2 La Convention d'Objectifs 2013 devrait pouvoir être signée à temps pour rentrer dans la présentation à l'Assemblée Générale. Le Président a rendez-vous au Ministère début avril.

Craintes de sur-gel portant notamment sur le nombre de cadres mis à disposition de la FFVB. Les éléments déterminants seront tout autant notre capacité à régler nos querelles intestines, à vendre l'image fédérale sur les axes santé, social et territorial, que de rentrer dans la politique des Emplois Avenir.

4.3.3 Les contrats Avenir ne répondent pas forcément dans l'immédiat aux besoins d'encadrement le plus communément énoncés. En effet, se pose le problème de la formation des candidats (niveau 4, non bacheliers). Une solution serait de parvenir à relever le niveau d'exigence, comme le Rhône Alpes a réussi à le faire. La possibilité de recruter des bacs + 2 ou + 3 serait proposée dans un accord cadre, à vérifier.

Le DTN préconiserait une simulation d'un emploi par Ligue, avec une montée en puissance. L'employabilité par les clubs via les bassins de pratique ne doit pas être négligée.

F. FOCARD rappelle que les supports, tant le projet Zénith que le Plan de Développement Fédéral, peuvent intégrer de la formation (mutualisation d'emplois entre petites structures et gros clubs).

4.3.4 La mise en place du projet Zénith est prévue pour septembre 2013. Elle sera faite sur la base du volontariat et des avancées des projets locaux, intégrera progressivement de nouveaux bassins de pratique en s'adaptant à leurs constructions. Il fera partie des critères d'éligibilité aux AAP. Ce projet est transversal et 30% des cadres en seront les pilotes. Il propose un nouveau maillage du territoire. Il appelle un travail sur les appellations, notamment celle de «Club formateur» et sur le rôle des clubs professionnels.

Le Secrétaire Général soulève la question de la mise en conformité réglementaire pour faciliter la mise en place des projets, tout en veillant aux éventuelles perversions du système (licence open/double licence).

5 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

Présentation par N. HENAULT

Depuis la prise de fonction, partenaires et prestataires ont été rencontrés et prioritairement ceux dont les contrats arrivaient à échéance.

Une nouvelle agence de presse a été retenue, l'Agence Blanco Negro.

Une nouvelle Commission Fédérale de l'Événementiel a été créée, présidée par E. MORCANT-RIQUIER aidée de 4 membres.

Une agence de créatifs a également été pressentie.

Enfin une redéfinition des missions des deux salariées du secteur a été effectuée.

La priorité immédiate est l'organisation des finales de la Coupe de France sur Paris Coubertin le 30 mars 2013.

La FFVB a signé avec une TV, l'Équipe 21, dont les programmes touchent 30 millions de personnes. Cela apportera une page dans l'Équipe magazine et dans l'Équipe aux couleurs de l'événement, newsletter de 250 000 personnes.

Seule une meilleure lisibilité de notre sport pourra attirer et fidéliser les partenaires.

JP. ALORO fait la remarque que la LNV avait proposé deux personnes pour rentrer dans la commission, ce qui aiderait à la mutualisation évoquée.

Seule la prise de l'événement à chaud, a rendu plus difficile ce travail partagé. Après la Coupe de France, un vrai travail marketing mutualisé sera entamé.

La billetterie part assez lentement. Ne faudrait-il pas viser prioritairement à remplir Coubertin par une politique d'invitations massives ?

Également inviter les Ligues, limitrophes ou non, avec ou sans club pro, à affréter des cars.

Proposer aux clubs pro des packages qu'ils vendraient à leurs adhérents et partenaires.

La Coupe de France est quasiment la seule occasion pour la FFVB de vendre son image. Elle doit être vendue aux partenaires comme un bel événement qui assurera la promotion de la FFVB comme de la Ligue. Il ne s'agit pas de la rater, même si l'équilibre est encore difficile à annoncer à l'heure actuelle.

Une piste de réflexion future serait de l'avancer dans la saison à un moment plus propice.

6 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

Présentation par JP. DUBIER

L'organisation de la Commission se termine. Plusieurs travaux en cours

6.1 Aides à Projets (AAP)

Les projets devront être plus facilement réalisables. Également mieux évaluables, avec les travaux coordonnés de la DTN et de la Commission de Développement (E. HEURTEBIZE et L. DANIEL).

Leur échéancier devrait également être modifié la saison prochaine. Le bilan quantitatif étant évaluable dès fin janvier, les entités devraient donc pouvoir recevoir le premier versement de l'aide, plus tôt qu'à l'heure actuelle (en mars).

Il s'agira également de simplifier la procédure, donner aux AAP une nouvelle lisibilité.

La nouvelle forme des AAP devrait être présentée aux Ligues lors du prochain CNL du 30/03/13.

Une modification, telle que prévue au départ, tendra à accepter les dossiers de comités, mais aussi de clubs. Ces dossiers devront recevoir l'aval Ligue au préalable, et ne pas être redondants avec ceux de leur Ligue.

Et pour répondre à une inquiétude de main mise des « gros » clubs, il est indiqué que des plafonds seront mis en place.

Le responsable du secteur technique rappelle la nécessité d'articuler la nouvelle organisation des AAP aux bassins de pratique (qui figuraient déjà à l'origine de la création des AAP). Ces derniers devant toutefois figurer dans les critères, non dans les objectifs.

C'est toute l'ambiguïté et la difficulté de distinguer entre la valorisation du résultat et le processus de fonctionnement. Il serait bon en effet qu'une démarche qualitative en vue d'améliorer la pérennité des structures, soit aussi prise en compte. Le projet Zénith (à la fois fédérateur, synergique et transversal) prend en compte les deux volets du développement. Les AAP ne peuvent donc l'ignorer.

S'il reviendra au groupe de travail de définir les critères, JP. DUBIER souhaite que le Conseil acte l'ouverture des AAP aux comités et aux clubs. Au groupe de travail ensuite de modéliser les types de bassins, de valoriser la proximité, la synergie, la mutualisation des pratiques, et d'être incitatif. Sans perdre de vue le soutien à la création d'emplois qu'il faudra réorienter vers ces nouveaux projets.

La synthèse effectuée le sera en liaison avec la DTN (A. BESSAT).

6.2 Paiement direct des instances à la FFVB

Le projet est déjà bien avancé. La gestion comptable est réglée, tous les modes de paiement seront possibles. Restent les problèmes

- de réguler et reverser les flux financiers,
- de la prise de licence. Celle-ci étant toujours délivrée physiquement par les Ligues (hormis celles en délicatesse financière avec la FFVB).

Il faut travailler la pédagogie de cette mise en place, notamment décorrélérer la prise de licence des prestations offertes, et parvenir à une meilleure transparence des coûts.

6.3 Divers

6.3.1 Boutique en ligne

Un appel à projet a été lancé sur le sujet. Un rétro planning est à fixer. Décision à prendre au prochain Conseil d'Administration.

6.3.2 Labels

Les labels ont été revisités. Resteront les labels Santé et Club formateur (avec 3 niveaux non hiérarchisés « futur », « excellence » et « performance »)

7 – POINT DE SITUATION DU SECTEUR AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

Présentation par A. DE FABRY

7.1 Barrages N3

Suite à la formule sportive votée lors de l'AG de juin 2012, un déficit de 5 accessions par rapport au nombre de Ligues éligibles était programmé. Les barrages d'accession nous valent un recours au CNOSF.

7.2 Calendrier international/fédéral

Nous rencontrons un problème de chevauchement entre les dates de Coupe de France juniors/cadets et celles des tournois de préparation de nos jeunes internationaux pour les Championnats d'Europe. Un club lésé (le TOAC-TUC) émet une réclamation sur la non prise en compte de sa problématique (trois internationaux dans son équipe de cadets).

Comment concilier la participation aux Equipes de France, prioritaire, et l'intérêt des clubs d'avoir leurs équipes au complet sur les compétitions, ou d'obtenir une dérogation aux règlements (ex le nombre de mutés autorisé) ?

La CCS fait ses calendriers en juin alors que la saison internationale sort en janvier... A l'avenir les candidats aux organisations devront-ils soumissionner pour deux dates ? Devra-t-on démarrer nos saisons plus tôt, augmenter leur amplitude ?

Pour l'heure, priorité doit être donnée aux équipes de France et à la reconnaissance des clubs qui les alimentent.

Une solution serait de casser la phase finale Coupe de France pour les catégories concernées en ¼, ½ et finales sur des dates et lieux différents.

| |
|--|
| La solution retenue à l'unanimité est effectivement l'éclatement de la phase finale et de trouver de nouveaux organisateurs. |
|--|

7.3 CNL

Le prochain CNL se déroulera le 30 mars au matin, avant les finales de Coupe de France sur Paris. Entre autres sujets, le secteur technique présentera son Projet Zénith et le Projet Rio 2016. A l'ordre du jour également : l'aménagement du CNL, la désignation des représentants, les élections...

Le Président de la LNV déplore le chevauchement des dates avec son Comité Directeur qui empêchera le délégué LNV d'être présent au Conseil.

7.4 Commission Antidopage

A. PEYTAVIN souligne qu'elle n'a pas donné son aval pour continuer à s'occuper de cette commission mais qu'elle était par contre intéressée par la représentation fédérale à l'international dans la Commission médicale FIVB.

Quiproquo sans doute entre elle et les Affaires Internes.

Les juristes de la Commission ne changent pas, un médecin, Maryse DUPRE souhaite continuer. Le 2nd membre peut être suppléé par le membre du Conseil de Surveillance qu'il a désigné, P. MAZZOLA.

7.5 Conseil de Surveillance

7.5.1 Mise au point du Président

Le Président, Y. BOUGET, souhaite rappeler le rôle du Président du Conseil de Surveillance, à savoir, selon l'art. 24 de nos statuts : d'en « ...diriger les séances et de garder un contact régulier avec le CA pour être informé sans délai des événements exceptionnels nécessitant éventuellement une réunion extraordinaire du Conseil de Surveillance. »

Il déplore la pratique d'immixtion de la Présidente du Conseil de Surveillance dans la politique fédérale, et par deux fois :

- prise de rendez-vous au Ministère, alors que seul le Président de la FFVB est habilité à représenter la Fédération. Mme A. GEMISE FAREAU ne peut représenter la FFVB au Ministère sans que son Président en soit au minimum mis au courant, voire invité. Or rendez-vous a été pris, dont il a été informé au dernier moment, le mettant, au regard de ses engagements, dans l'impossibilité d'y assister.
- demande directe à un salarié pour collationner des documents, alors que seuls les élus du CA peuvent donner des ordres aux salariés.

Il souhaite pour sa part travailler dans un bon esprit. Mais s'il s'agit d'obtenir des informations, c'est aux élus - au Président ou au Secrétaire Général -, qu'il convient de s'adresser, non aux salariés.

La Présidente du Conseil de Surveillance rappelle le contexte de la mise en place des membres du Conseil avec le problème de la parité. C'est pour cette raison qu'elle s'est adressée au juriste du Ministère, M. GANDRILLE, qui lui aurait conseillé de s'adresser au Service des Sports. Ayant à partir de là obtenu un rendez-vous avec Mme FOUCHER et M. BIHET, elle a trouvé que cela prenait une autre tournure et a souhaité parler au Président de sa démarche.

Elle précise que le Ministère l'a rencontrée dans le cadre de demande d'informations « lambda » et comprend que le Président en ait été choqué.

Quant à sa demande de documents, elle ne voit pas de quel mail il s'agit et souhaiterait en avoir copie.

7.5.2 Participations aux commissions

Le Secrétaire Général confirme que la participation de membres du Conseil de Surveillance aux Commissions d'Appel fédérales est réglementée et se fait sur invitation.

Il confirme les participations de Mme MAZZOLA à la Commission d'Appel Antidopage (sous validation de l'AFLD), de M. LARZUL sur la CFA, Mme GEMISE FAREAU sur le Conseil Supérieur DNACG.

Ces participations s'entendent à titre consultatif et peuvent s'ajouter à la composition des commissions définie dans les textes.

Il en est ainsi par exemple au Conseil Supérieur de la DNACG pour lequel un membre a déjà été pressenti pour combler le poste FFVB manquant, M. LE NERRANT de la DNACG du Rugby.

7.5.3 Budget

Mme A. GEMISE FAREAU explique sa demande d'un budget voté séparément par le fait que le Conseil de Surveillance ne dépend pas directement de l'exécutif mais de l'Assemblée Générale.

Les textes indiquent que le CS bénéficie d'un nombre maximum de six réunions annuelles, prises en charge par la FFVB et gérées par le Secrétariat Général. Au-delà de ce nombre, elles sont soumises à l'aval du Conseil d'Administration.

Il n'est pas prévu dans les règles de la FFVB qu'une de ses instances ait un budget séparé. Il n'y aura donc pas lieu de porter cette demande en AG. Le Conseil de Surveillance disposera du budget souhaité sans qu'une ligne soit réservée à cet effet.

8 - QUESTIONS DIVERSES

8.1 Affaire disciplinaire

JM. CALATRABA demande un point sur l'affaire évoquée au point 6.3 du PV du dernier CA.

8.2 Ligue d'Auvergne

Il demande également des précisions sur la dette de la Ligue d'Auvergne (40 900€) et s'étonne qu'elle ait des actions en Limousin.

Le Trésorier Général Adjoint doit les contacter. Un des emplois du Pôle a vu sa subvention régionale supprimée.

Il avait été décidé, en accord avec eux, que les 5 clubs du Limousin se rapprocheraient qui du Poitou Charente, qui de l'Aquitaine. Si la Ligue d'Auvergne souhaite s'impliquer sur ce territoire, elle devrait le faire savoir, mais cela n'a pas été acté.

8.3 Complexe volley-ball sur Lyon

JM. CALATRABA indique enfin qu'un complexe volley-ball est en projet sur la ville de Lyon. Le Maire a donné son accord, fournit le foncier et participe pour plus d'un quart au budget.

Il demande à ce que la FFVB après consultation du dossier puisse porter ce projet au CNDS. Le Président en est d'accord et souhaite effectivement consulter le projet.

8.4 Disparition de la DEF

Il est acté pour la saison 2013/2014 qu'il n'y aura plus deux divisions, Elite Féminine et N1F, mais une seule division obtenue par fusion. Sa réglementation sera diffusée courant avril.

8.5 Commission des Agents Sportifs

JP. ALORO soulève l'ambiguïté de la représentativité de l'un des membres de la commission sur 2 critères.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18H.

Le Président
Yves BOUGET

Le Secrétaire Général
Alain DE FABRY